



FEDERATION SYNDICALISTE FORCE OUVRIERE COMMUNICATION

60 rue Vergniaud
75640 Paris Cedex 13
tél. 01 40 78 31 50

<http://www.fo-communication>
secgen@fo-communication.fr

LETTRE OUVERTE DE FO COM AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION **DE LA POSTE – 13 JUIN 2024**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les actionnaires
Mesdames, Messieurs les administrateurs

Si je m'adresse à vous aujourd'hui, de façon exceptionnelle et solennelle, par la lecture d'une lettre ouverte, c'est que le sujet abordé est déterminant pour l'avenir de La Poste : j'évoque les compensations du financement des missions de service public.

La question n'est pas nouvelle et a été maintes et maintes fois soulevée par FO Com. Dès 2010 et le changement de statut de l'entreprise, notre administrateur, Michel Pesnel, posait déjà la question afférente aux missions de service public : qui paye ?

Depuis, régulièrement, nous écrivons, interpellons, alertons les dirigeants de La Poste, l'État, les ministres, les élus. Pour assurer la viabilité économique de La Poste, il faut lui rembourser, à l'euro près, le coût de ses missions. Par ailleurs, il faut tenir compte que c'est du maintien, voire du développement de ces missions, que dépendent la crédibilité de l'institution et la confiance des citoyens dans un Groupe qui est l'un des plus appréciés des Français.

Aujourd'hui, les déficits après compensation, 300 millions d'euros pour le service universel postal, 290 millions pour le transport et la distribution de la presse, 165 millions pour l'aménagement du territoire et, enfin, 88 millions pour l'accessibilité bancaire sont des charges qu'aucune entreprise ne pourrait supporter. En outre, la situation risque de se dégrader d'ici 2029 puisque, pour ce qui concerne la presse et l'accessibilité bancaire, les prévisions de compensation sont à la baisse.

FO ne peut accepter l'affaiblissement des missions de service public confiées à notre Groupe. Elles constituent une exception française et un modèle sans équivalent ailleurs. Elles sont une des raisons d'être majeure de notre entreprise et nous en revendiquons le maintien.

C'est pourquoi, l'organisation syndicale que je représente au sein de ce conseil d'administration, vous demande de convaincre l'État d'assurer une contribution financière à hauteur des coûts générés pour que La Poste puisse traverser cette période de mutations, de profondes transformations et qu'elle puisse assurer son avenir.

La Poste doit :

- Assurer ses missions traditionnelles tout en en développant de nouvelles, liées à ces évolutions, en particulier dans les domaines des services de proximité et dans les secteurs identifiés comme étant en rupture ou en transition (numérique, écologique, silver Economy),
- Garantir un haut niveau de qualité dans l'accomplissement de ses obligations publiques et concurrentielles,
- Assurer à tous les postiers la reconnaissance de leur travail, lui donner un sens attractif et leur apporter le bien-être dans l'entreprise.

Il existe un cercle vertueux missions de service public/développement de nouvelles activités dont il faut se saisir. Faire que La Poste soit une entreprise de missions de service public ET une entreprise innovante dans la recherche de nouvelles activités, telle est la dualité à laquelle le conseil d'administration doit répondre. Elle ne pourra se concrétiser que si le déficit lié aux missions qui nous sont confiées est compensé par la puissance publique.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, vous connaissez l'attachement de Force Ouvrière, première organisation syndicale dans la fonction publique d'État, au service public en général. Il n'est pas qu'une dépense mais bien un investissement de la Nation pour garantir à tous les citoyens l'égalité et la fraternité sans lesquelles il n'y a pas de liberté. Nous ne cesserons jamais de le rappeler : il n'y a pas de République sans service public et le service public postal en est un des fleurons.

Je vous remercie de votre attention.

Paris, le 13 juin 2024